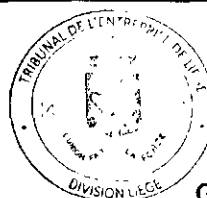


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19161074

le.



28 NOV. 2019

Greffe

N° d'entreprise : **403 936 902**

Nom

(en entier) : **MAISON BOULANGER**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Privée à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **rue de Tavier 270, 4100 SERAING**

MONITEUR BELGE

04 -12- 2019

BELGISCH STAATSBAD

Objet de l'acte : NOMINATION GERANT

Extrait d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "MAISON BOULANGER", ayant son siège social à 4100 SERAING, rue de Tavier 270, inscrite au registre des personnes morales de Liège, division Liège, sous le numéro de TVA BE 0403.936.902 RPM LIEGE en date du 21 octobre 2019, il résulte que:

Suite au décès de son gérant unique, l'assemblée générale extraordinaire de la SPRL Maison BOULANGER a pris les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée désigne en qualité de gérant Monsieur SUETENS Jean.

Cette nomination prend effet à dater de ce jour.

L'assemblée ratifie pour autant que de besoins les actes qu'il aurait accompli depuis le décès de Monsieur Bastien SUETENS.

DEUXIEME RESOLUTION

Le mandat sera rémunéré.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Monsieur Jean SUETENS

Annexe:

- copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée "MAISON BOULANGER" du 21 octobre 2019.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/12/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).